

À adresser au coordonnateur CAP – voir page 4 du courrier « mouvement 2013 »

Cette fiche a pour objet de permettre aux élus du SNETAP en CAP de vérifier les documents fournis par l'administration, de défendre votre situation et de vous en informer le plus rapidement possible. Transmettre aussi une photocopie de la fiche administrative de demande mutation ainsi que tous les éléments que vous jugerez utiles.

NOM : Prénom :
 Nom de jeune fille : Date de naissance :
 N° téléphone personnel :
 Adresse personnelle : Rue :
 Code postal : Commune :

Affectation actuelle : Temps de travail
 Catégorie de poste occupé : Depuis le :

Si tu es en poste hors du ministère de l'agriculture et de la pêche

Organisme : Date de l'affectation :
 Lieu affectation – adresse :

Si tu es hors activité

Dernière affectation au MAP : - Date de l'affectation :

En cas de :

- Disponibilité Date de début : Motif :
 - Congé Date de début : Motif :
 - Service national Date de début : Durée :
 Coopération : 6 mois complémentaires :
 - Stagiaire COTOREP

Carrière au ministère de l'agriculture et de la pêche.

- Date d'entrée au MAP en tant qu'ACR ou ACE :
 - Date de 1^{ère} stagiairisation ou date de détachement au MAP :
 - Date de stagiairisation dans le corps actuel :
 - Date de titularisation ou de détachement dans le corps actuel :
 - Option dans laquelle tu as été titularisé(e) dans le corps :
 - Autres options reconnues : Par quelle autorité :

Motif de la demande

- Convenance personnelle - Rapprochement conjoint ou concubin :
- Rapprochement conjoint ou concubin fonctionnaire - Poste double
- Mutation sous réserve de celle du conjoint - Mutation sous réserve autre que celle du conjoint :
- Réintégration - Première affectation
- Mutation d'office

En cas de rapprochement de conjoint ou poste double

Profession du conjoint : - Depuis le :
 Adresse professionnelle :

Si le conjoint est fonctionnaire du MAP, ou détaché

Ministère : Corps : Option ou spécialité :

Situation familiale

- Célibataire - Mariage
- PACS - Concubinage
- Veuvage - Divorce

Garde conjointe : OUI NON
 Autorité Parentale unique : OUI NON
 Nombre d'enfants de moins de 20 ans :

Postes demandés – Dans l'ordre strict de la demande officielle.

Date de la demande :

Etablissement	Numéro du poste	Intitulé du poste	Poste		Temps de travail
			vacant	susceptible d'être vacant	
1 -					
2 -					
3 -					
4 -					
5 -					
6 -					
7 -					

NB : en cas de contestation avec l'administration, nous ne pourrons être efficace que :

- soit : si nous sommes assurés que l'administration dispose de » justificatifs nécessaires ; dans ce cas nous lui demandons de procéder à une vérification ;
- soit : si nous en disposons nous-mêmes !

CALCULEZ VOUS MEME VOTRE BAREME
sauf stagiaires (aidez vous du C) barème de mutation]

1 -Echelon détenu au 31 août 2012 :

3 points par échelon : x 3 =

18 points pour la hors classe.....=

Total₁**2- Stabilité dans le poste**1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année :

3 points/an x=

4^{ème}, 5^{ème} année :

6 points/an x.....=

Années suivantes :

9 points/an x.....=

Total₂**3- Bonifications poste prioritaire :**

5 points après un an d'affectation

10 points après 2 ans – 20 points après 3 ans

35 points après 4 ans – 45 points après 5 ans

Total₃**4- Bonification MIS :**

75 points.....=

Total₄**5 - Situation familiale :**

Enfants et ascendants à charge :x 5

Enfant, conjoint ou ascendant en suivi

médical ou handicapé : 40 points

Autorité parentale unique 13 points

Total₅**6 - Rapprochement de conjoint ou enfants ou poste double :**

Vous êtes déjà en poste double et vous

sollicitez un poste double :.....25 points

Éloignement du conjoint ou enfant :

distance de 50 km à - de 100 : .10 points

Distance > à 100 et – de 200 : .20 points

Distance > ou = 200 km :40 points

Total₆**7 - Années de séparation de conjoints :**1^{ère} année :3 points

Années suivantes :8 points/an

Total₇

TOTAL GENERAL
(Total_{1+2 ou 3 +4+5+6+7})

MOUVEMENT 2013

FICHE DE DEMANDE DE MUTATION à adresser au coordonnateur CAP

voir page 4 du courrier « mouvement 2013 »